



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
Berne, 10 et 11 septembre 2020, et Genève, 14-18 septembre 2020
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Rapports des groupes de travail informels

**Groupe de travail informel des définitions des termes
« risque » et « danger »****Communication du Gouvernement roumain au nom du groupe* ******Introduction**

1. Sur la base du mandat de la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses, le groupe de travail informel des définitions des termes « risque » et « danger » a tenu sa troisième réunion à La Haye (Pays-Bas) du 10 au 12 février 2020, à l'invitation des Pays-Bas et sous la direction de la Roumanie.
2. Le groupe de travail informel a réuni des experts représentant les Parties contractantes et les États parties, les organisations internationales et les professionnels du secteur, comme en atteste la liste des participants jointe.
3. À cette réunion, le groupe s'est concentré sur l'élaboration de propositions concernant divers passages des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses et de son annexe, le Règlement type, dans lesquels figurent les termes « risque » et « danger ».
4. Comme préconisé à la Réunion commune, ces propositions seront analysées à la prochaine session du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses.

* Sous-programme 2 du budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 20)) et informations complémentaires.

** Diffusée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires sous la cote OTIF/RID/RC/2020/44.



5. Dans le rapport de la cinquante-cinquième session (été 2019) du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (ST/SG/AC.10/C.3/110, par. 83 à 86), on trouve la mention suivante :

« 84. Il a été souligné que des discussions à ce sujet étaient en cours à la Réunion commune et que leur résultat devrait être pris en compte dans toute future proposition visant à modifier le Règlement type. ».

6. La totalité de la correspondance et des documents de travail ont été distribués et ont fait l'objet de discussions entre les membres du groupe de travail informel et ceux du nouveau groupe de travail par correspondance établi sous l'autorité du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, comme mentionné dans le rapport de la cinquante-cinquième session de cet organe (ST/SG/AC.10/C.3/110) :

« 86. Il a été décidé de créer un groupe de travail par correspondance dirigé par la Roumanie et il a été suggéré, pour faciliter le travail, que les participants s'entendent sur un certain nombre de points, notamment sur une interprétation commune des termes "risque" et "danger" et sur le fait qu'il fallait éviter d'utiliser ces termes dans des contextes ne correspondant pas à leur définition précise. ».

Questions nécessitant une attention particulière

7. Parmi les différentes propositions avancées, le groupe souhaite mettre en lumière les questions suivantes :

a) Dans le chapitre 1.4 du Règlement type (chap. 1.10 du RID, de l'ADR et de l'ADN), en ce qui concerne la dénomination générique « marchandises dangereuses », le groupe propose de conserver le terme en anglais et de donner trois possibilités pour la version française :

- En anglais, conserver : « **high consequence dangerous goods** » ;
- En français, continuer d'utiliser « **marchandises dangereuses à haut risque** » ou remplacer cette expression par « **marchandises dangereuses à potentiel de conséquences graves** » ou par sa forme abrégée « **marchandises dangereuses à conséquences graves** ».

En outre, la proposition initialement formulée par le groupe après la deuxième réunion (11 au 13 juin 2018) et soumise dans le document informel INF.10 dans le cadre de la session de septembre 2018 de la Réunion commune visait à harmoniser la version française avec la version anglaise mais il était alors question de remplacer « **marchandises dangereuses à haut risque** » par « **marchandises dangereuses à haut potentiel de dommages** ».

b) Dans la version française du Règlement type, le terme « risque » est également décliné sous sa forme verbale (« risquer ») de trois manières :

- **risquant** aux 4.1.3.6.4, 4.1.6.1.8, 6.2.1.1.6, 6.2.1.3.2, 6.6.4.4.6, 6.6.4.5.7, 6.6.4.5.8 et 6.7.5.3.1 ;
- **risquent** au 1.4.3.1.1, au nota 3 sous le titre du chapitre 2.1 et aux 2.6.2.1.3, 3.5.3.2, 4.2.1.6, 6.1.4.9.2 et 6.3.5.2.2 ; et
- **risquerait** dans les dispositions spéciales d'emballage PP93, PP92, B19 et B18.

Étant donné que les termes « risk », « hazard » et « danger » ne sont pas utilisés dans les parties correspondantes de la version anglaise, celles-ci n'ont pas besoin d'être modifiées.

Dans ces circonstances, le groupe a établi des propositions adaptées à la version française.

- c) Pour ce qui est du point **16**, qui se rapporte au 1.5.1.1 du Règlement type, il est fait mention de la classe 7 (matières radioactives) et le terme « risk »/« risque » est employé.

Le groupe souhaite demander au Sous-Comité d'envisager d'utiliser également « hazard » plutôt que « risk » pour les dispositions relatives à la classe 7 qui se rapportent aux propriétés intrinsèques de la matière. Ce faisant, le Sous-Comité pourrait demander l'appui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce cadre, le Règlement de transport des matières radioactives, n° SSR-6 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA, pourrait être harmonisé avec la terminologie du Règlement type et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Le groupe appelle de nouveau l'attention sur les dispositions du 1.1.2.6.2 du SGH, qui porte le titre *Rapport entre notions de danger et de risque*.

Il cite en outre le 1.5.1.1 du Règlement type, qui se lit comme suit :

Anglais : « The prime responsibility for safety shall rest with the person or organization responsible for facilities and activities that give rise to radiation risk. » ;

Français : « La responsabilité première en matière de sécurité doit incomber à la personne ou à l'organisme responsable des installations et des activités présentant des risques liés aux rayonnements. ».

- d) Au point **25**, qui porte sur le 2.8.2.2, le terme « risque d'inhalation » a été remplacé par « la toxicité à l'inhalation », conformément au renvoi au point 2.8.2.4 qui concerne la toxicité. Cette modification est également conforme à l'utilisation du terme « toxicité à l'inhalation » dans d'autres passages du Règlement type. Une analyse plus approfondie du texte a révélé que, dans les dispositions spéciales 343 et 357, le terme « danger par inhalation » était utilisé. Le Sous-Comité d'experts et la Réunion commune souhaiteront peut-être utiliser, dans ces dispositions spéciales, une formulation plus courante, à savoir « toxicité à l'inhalation ».
- e) En ce qui concerne les points **36** et **37**, qui portent sur les textes des instructions spéciales d'emballage PP52 et PP76 (relevant respectivement des instructions d'emballage P114 b) et P143)), la proposition du groupe pourrait être examinée par le Groupe de travail des explosifs du Sous-Comité d'experts, car il convient de préciser si le but recherché par la disposition est d'empêcher la montée en pression ou de prévenir une explosion lorsque la pression augmente.

<p>For UN 0160 and UN 0161, when metal drums (1A1, 1A2, 1B1, 1B2, 1N1 or 1N2) are used as the outer packaging, metal packagings shall be so constructed that the risk of explosion, by reason of increase <u>in</u> internal pressure from internal or external causes, is prevented.</p>	<p>Pour les N^{os} ONU 0160 et 0161, si des fûts en métal (1A1, 1A2, 1B1, 1B2, 1N1 ou 1N2) sont utilisés comme emballages extérieurs, les emballages métalliques doivent être construits de façon à éviter le risque d' explosion du fait d'une augmentation de la pression interne due à des causes internes ou externes.</p>
--	---

- f) En ce qui concerne les points **39** et **40** qui se rapportent aux instructions d'emballage P601 4) a) et P602 4) a), la Belgique a formulé des observations visant à modifier la version française des textes en remplaçant « robinets » par « soupapes », ce qui permettrait de l'harmoniser avec la version anglaise. N'ayant pas été confiées au groupe au titre du mandat conféré par le Sous-Comité d'experts (voir par. 6 ci-dessus), ces questions n'ont pas été traitées mais elles pourraient faire l'objet de futures propositions.

- g) Pour ce qui est du point **46** relatif au paragraphe 4.1.5.2 c) du Règlement type, le groupe a pris en compte le document informel INF.42 présenté par le Canada (cinquante-cinquième session du Sous-Comité d'experts) ainsi que diverses observations, et il propose que les deux options ci-après soient soumises au Groupe de travail des explosifs du Sous-Comité d'experts, comme suit :

Option 1 proposée par le Canada dans le document informel INF.42 :

<p>(c) The packages will withstand any loading imposed on them by foreseeable stacking to which they will be subject during transport so that they/the packages do not add to the risk presented by the explosives / <u>cause an increase in the likelihood of unintended ignition or initiation</u>, the containment function of the packagings is not harmed, and theythe packages are not distorted in a way or to an extent which will reduce their strength or cause instability of a stack.</p>	<p>que les colis supportent toute charge appliquée lors du gerbage prévisible auquel ils pourraient être soumis pendant le transport sans <u>accroître les risques présentés par les matières et objets explosifs/augmenter la probabilité d'allumage ou d'amorçage intempestif</u>, sans que l'aptitude des emballages à contenir les marchandises soit altérée et sans qu'ils soient déformés de manière à réduire leur solidité ou à entraîner l'instabilité d'une pile de colis.</p>
--	--

Option 2 élaborée par le groupe :

<p>(c) The packages will withstand any loading imposed on them by foreseeable stacking to which they will be subject during transport so that theythe packages do not add to the <u>risk presented by the explosives / substance's potential for explosion</u>, the containment function of the packagings is not harmed, and theythe packages are not distorted in a way or to an extent which will reduce their strength or cause instability of a stack.</p>	<p>que les colis supportent toute charge appliquée lors du gerbage prévisible auquel ils pourraient être soumis pendant le transport sans accroître <u>les risques présentés par les matières et objets explosifs/la susceptibilité de la matière à exploser</u>, sans que l'aptitude des emballages à contenir les marchandises soit altérée et sans qu'ils soient déformés de manière à réduire leur solidité ou à entraîner l'instabilité d'une pile de colis.</p>
---	---

- h) Au point **89**, qui porte sur le 7.1.1.10 de la version française, le texte comprend un élément supplémentaire : « *le personnel chargé de faire appliquer les règlements* ».
- i) Au point **93**, qui se rapporte au 7.1.5.3.3, la Suisse a formulé des observations visant à modifier les deux versions linguistiques du texte afin de renforcer la disposition en transformant la recommandation en obligation. N'ayant pas été confiées au groupe au titre du mandat conféré par le Sous-Comité d'experts (voir par. 6 ci-dessus), ces questions n'ont pas été traitées mais elles pourraient faire l'objet de futures propositions.

Le groupe appelle l'attention sur un passage pertinent du 7.1.5.3.3 :

« it may require temperature control »/« la régulation de température peut/pourrait s'imposer ».

La proposition du groupe tend simplement à harmoniser les textes des deux versions linguistiques.

Propositions

8. Par conséquent, le groupe de travail informel soumet à la Réunion commune les propositions annexées afin qu'elles puissent être présentées au Sous-Comité d'experts.

9. Le groupe de travail informel accueillera avec intérêt toute autre suggestion visant à améliorer les textes du Règlement type en vue de trouver les meilleures solutions concernant les dispositions actuelles.

Annexe

[Anglais/français uniquement]

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
0	1	Recommendation TDG	Recommandations TMD
1	Recommandations, paragraphe 4		
2	Recommandations, paragraphe 8		Remplacer « risque » par « danger ».
	Annexe, Vol. I	UN Model Regulations	Règlement type ONU
3	1.3.2 c)	Replace "risk of exposure" by "likelihood of exposure, and the hazards involved, ".	Remplacer « des risques d'exposition » par « de la probabilité d'exposition et des dangers impliqués, ».
4	1.4.2.2		
5	1.4.3		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
6	1.4.3.1		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
7	1.4.3.1.1		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves » et remplacer « risquent » par « ont le potentiel ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves » et remplacer « risquent » par « ont le potentiel ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
8	1.4.3.1.2		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
9	1.4.3.1.2, tableau		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
10	1.4.3.1.3		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
11	1.4.3.2		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
12	1.4.3.2.1		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
13	1.4.3.2.2.1		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
14	1.4.3.2.2.2, c)		Remplacer « Évaluation » par « Analyse » et « des risques pour la sûreté qui en résultent » par « évaluation des vulnérabilités ».
15	1.4.3.2.2.2, d)		
16	1.5.1.1	Paragraphe 7 c) du document	
17	2.1, nota 3		Remplacer « risquent de n'être pas » par « peuvent ne pas être ».
18	2.1.3.2.3, nota 3		Remplacer « risque d'être valable seulement » par « pourrait ne pas recevoir l'acceptation internationale et n'être valable que ».
19	2.1.3.3.1, nota	Replace "risk" by "possibility".	Remplacer « le danger » par « la possibilité » et « ne risque pas » par « n'y a aucune possibilité ».
20	2.6.2.1.2		Remplacer « la dose de matière, appliquée pendant vingt-quatre heures par contact continu sur la peau nue du lapin albinos, qui risque le plus » par « la dose de matière qui, appliquée pendant vingt-quatre heures par contact continu sur la peau nue du lapin albinos, est la plus probable ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
21	2.6.2.1.3		Modifier les trois premières phrases du paragraphe 2.6.2.1.3 pour lire comme suit : « Par CL50 pour la toxicité aiguë à l'inhalation, est la concentration de vapeur, de brouillard ou de poussière qui, administrée par inhalation continue, pendant une heure, à un groupe de jeunes rats albinos adultes mâles et femelles, est la plus probable de provoquer la mort de la moitié des animaux du groupe, dans un délai de 14 jours. Une matière solide doit être soumise à une épreuve si 10 % (masse) au moins de sa masse totale est probable d'être constitués de poussières susceptibles d'être inhalées, par exemple si le diamètre aérodynamique de cette fraction-particules est au plus de 10 microns. Une matière liquide doit être soumise à une épreuve si un brouillard est probable de se produire lors d'une fuite dans l'enceinte étanche utilisée pour le transport. ».
22	2.6.3.2.3.3	Replace "health risk" by "hazard to health".	Remplacer « risque » par « danger ».
23	2.6.3.2.3.4	Replace "risk of infection" by "infection hazard".	Remplacer « risque » par « danger ».
24	2.6.3.2.3.8		Remplacer « un risque minimal » par « une probabilité minimale ».
25	2.8.2.2	Replace "risk" by "toxicity". (see also paragraph 7 (d) of the document)	Remplacer « le risque d' » par « la toxicité à l' ». (voir aussi le paragraphe 7 d) du document)
26	3.3, SP 291	Replace "the risk of bursting" by "the bursting".	Remplacer « exclure le risque d'éclatement ou de fissuration » par « exclure l'éclatement ou la fissuration ».
27	3.3, SP 296	Replace "risk" by "hazard".	
28	3.3, SP 391		Remplacer « risques » par « dangers ».
29	3.5.3.2		Remplacer « les résultats risquent de s'en trouver faussés » par « cela peut invalider les résultats des épreuves ».
30	Appendice B – Glossaire de termes	Replace "eliminate the risk of causing" by "prevent".	Remplacer « de façon à éliminer le risque d'amorçage de l'engin » par « de façon à empêcher l'amorçage de l'engin » et « y ait très peu de risque » par « soit très peu probable ».
	Annexe, Vol. II	UN Model Regulations	Règlement type ONU
31	4.1.1.8	In the first sentence, replace "will not cause danger" by "will not present danger".	Dans la première phrase, remplacer « risque d'apparaître » par « peut apparaître » et « cause » par « présente ». Dans la deuxième phrase, remplacer « Un événement doit être présent s'il y a un risque de surpression » par « Un événement doit être présent s'il peut se développer une surpression ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
32	4.1.3.6.4, par. 2		Remplacer « risquant de » par « qui pourrait ».
33	PP93		Remplacer « risquerait de » par « pourrait ».
34	PP92		Remplacer « risquerait de » par « pourrait ».
35	P005, par. 4		Remplacer « les risques d’avarie » par « les avaries » et supprimer « de risque ».
36	PP52	Paragraphe 7 e) du document	
37	PP76		
38	P200, z, par. 5		Remplacer « tout risque de » par « toutes les ».
39	P601, par. 4, a)		Remplacer « sans risque d’avarie ou de fuite » par « sans avarie ou fuite ».
40	P602, par. 4, a)		Remplacer « sans risque d’avarie ou de fuite » par « sans avarie ou fuite ».
41	P907, par. 3		Remplacer « les risques d’avarie » par « les avaries », remplacer « faibles » par « peu probables » et remplacer « risque de fuite » par « possibilité de fuite ».
42	B7		Remplacer « en raison des risques d’explosion » par « car ces matières sont susceptibles d’exploser ».
43	B19		Remplacer « risquerait de » par « pourrait ».
44	B18		Remplacer « risquerait de » par « pourrait ».
45	4.1.5.2, a)	Replace "risk" by "likelihood".	Remplacer « n’entraînent pas d’aggravation du risque » par « n’augmentent pas la probabilité ».
46	4.1.5.2, c)	Paragraphe 7 g) du document	
47	4.1.5.9	Replace "that could create fire hazard" by "with a potential to cause fire".	Remplacer « créer un risque d’incendie » par « provoquer un incendie ».
48	4.1.6.1.8		Remplacer « risquant de » par « qui pourrait ».
49	4.1.7.0.1		Remplacer la deuxième phrase par « Lorsqu’une forte augmentation de la pression est susceptible de se développer suite à l’émission d’un gaz, un événement peut être installé, à condition que le gaz émis ne présente pas de danger; dans le cas contraire, le taux de remplissage devra être limité. ».
50	4.2.1.6		Remplacer « si elles risquent de réagir dangereusement entre elles et de provoquer : » par « si elles pourraient réagir dangereusement entre elles et provoquer : ».
51	TP 32, a)		Remplacer « tout risque de confinement » par « tout confinement inutile ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
52	4.3.1.13		Remplacer « matières en vrac avec lesquelles il existe un risque d'explosion de poussières ou de dégagement de vapeurs inflammables » par « matières en vrac susceptibles de provoquer une explosion de poussières ou un dégagement de vapeurs inflammables ».
53	4.3.1.16.2		Remplacer la première phrase par « Lorsqu'une accumulation dangereuse de gaz est susceptible de se développer à l'intérieur d'un conteneur pour vrac souple, il doit être équipé d'un évent. ».
54	5.2.2.1.13.1		Remplacer « risques » par « dangers ».
55	5.4.2.1, h)	Replace "When substances presenting a risk of asphyxiation are used" by "When asphyxiant substances are used".	Remplacer « lorsque des matières présentant un risque d'asphyxie sont utilisées » par « lorsque des matières asphyxiantes sont utilisées ».
56	5.5.3	Replace "containing substances presenting a risk of asphyxiation" by "containing asphyxiant substances".	Remplacer « présentant un risque d'asphyxie » par « asphyxiantes ».
57	6.1.4.9.2		Remplacer la deuxième phrase par « Les assemblages susceptibles de subir des contraintes importantes doivent être réalisés à l'aide de clous matés, de pointes à tige annelée ou de moyens de fixation équivalents. ».
58	6.1.4.18.2	In the second sentence, replace "Where there is a danger of the substance contained reacting with moisture" by "Where the substance can react with moisture".	Dans la deuxième phrase : Remplacer « S'il y a risque de réaction du contenu avec l'humidité » par « Si le contenu peut réagir avec l'humidité ». Ajouter « doit aussi être placé au contact du contenu » après « l'eau ». À la fin de la phrase, supprimer « doivent aussi être placés au contact du contenu ».
59	6.1.5.3.1, par. 2		Remplacer la phrase par « Si plusieurs orientations sont possibles pour un essai donné, on doit choisir l'orientation pour laquelle la probabilité de rupture de l'emballage est la plus grande. ».
60	6.2.1.1.6		Remplacer « risquant » par « susceptible ».
61	6.2.1.1.8.3	Replace "where there is a risk of contact with oxygen or with oxygen enriched liquid" by "where any contact with oxygen or with oxygen enriched liquid is possible".	Remplacer « il existe un risque de » par « un » et ajouter à la fin de la phrase « est possible ».
62	6.2.1.2.1		Remplacer « ne risque pas de provoquer un effet » par « ne provoque pas d'effet ».
63	6.2.1.3.2		Remplacer « risquant de » par « qui pourrait ».
64	6.2.1.3.6.2		Remplacer « risque d'être bloqué » par « peut être piégé ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
65	6.2.2.7.4, p)	Replace "gases with a risk of hydrogen embrittlement" by "gases for which hydrogen embrittlement may occur".	Remplacer « transport des gaz avec risque de fragilisation par l'hydrogène » par « transport des gaz pour lesquels une fragilisation par l'hydrogène pourrait se produire ».
66	6.3.5.2.2 après le tableau		Remplacer « qui risquent de » par « qui pourraient ».
67	6.5.3.1.5	Replace "risk" by "likelihood".	Remplacer « Tout l'équipement » par « Tout équipement » et « les risques de fuite » par « la probabilité de fuite ».
68	6.6.4.4.6		Remplacer « risquant » par « susceptible ».
69	6.6.4.5.7		Remplacer « risquant » par « susceptible ».
70	6.6.4.5.8		Remplacer « risquant » par « susceptible ».
71	6.6.5.2.1		Remplacer « risque de fausser » par « peut invalider ».
72	6.7.2.2.1	Replace "risk of brittle fracture, to stress corrosion cracking and to resistance to impact." by "resistance to brittle fracture, to stress corrosion cracking and to impact".	Remplacer « aux risques de rupture fragile sous tension, de la fissuration par corrosion et de la résistance aux chocs » par « à la résistance à la rupture fragile, à la fissuration par corrosion sous tension et aux chocs ».
73	6.7.2.2.16	Replace "risks" by "hazards".	Remplacer « marchandises dangereuses » par « Marchandises Dangereuses » et « risques » par « dangers ».
74	6.7.2.5.1	In the first sentence, replace "the risk of being wrenched off" by "being wrenched off". In the second sentence, delete "risk of". In the third sentence, delete "the danger of".	Remplacer la première phrase par « L'équipement de service doit être disposé de manière à être protégé contre l'arrachement ou une avarie en cours de manutention ou de transport. ». Dans la deuxième phrase, remplacer « permettre tel déplacement sans risque d'avarie » par « permettre un tel déplacement sans avarie ». Dans la troisième phrase, remplacer « contre les risques d'arrachement » par « contre l'arrachement ».
75	6.7.2.5.8	Replace "the risk of damage" by "damage".	Remplacer « tout risque d'endommagement » par « l'endommagement ».
76	6.7.2.5.12	Replace "hazards" by "dangerous effects".	Remplacer « risques » par « effets dangereux ».
77	6.7.3.2.1	Replace "risk of brittle fracture, to stress corrosion cracking and to resistance to impact." by "resistance to brittle fracture, to stress corrosion cracking and to impact".	Remplacer « aux risques de rupture fragile sous tension, de la fissuration par corrosion et de la résistance aux chocs » par « à la résistance à la rupture fragile, à la fissuration par corrosion sous tension et aux chocs ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
78	6.7.3.5.1	In the first sentence, replace "the risk of being wrenched off" by "being wrenched off". In the second sentence, replace "without risk of damage" by "without damage". In the third sentence, replace "against the danger of being wrenched off" by "against being wrenched off".	Dans la première phrase, remplacer « les risques d'arrachement ou d'avarie » par « l'arrachement ou une avarie ». Dans la deuxième phrase, remplacer « permettre tel déplacement sans risque d'avarie » par « permettre un tel déplacement sans avarie ». Dans la troisième phrase, remplacer « contre les risques d'arrachements » par « contre l'arrachement ».
79	6.7.3.5.10	Replace "avoid the risk of damage" by "avoid damage".	Remplacer « tout risque d'endommagement » par « leur endommagement ».
80	6.7.4.2.1	Replace "risk of brittle fracture, to hydrogen embrittlement, to stress corrosion cracking and to resistance to impact." by "resistance to brittle fracture, to hydrogen embrittlement, to stress corrosion cracking and to impact.".	Remplacer « doit être pris en compte eu égard aux risques de rupture fragile sous tension, de la fragilisation par l'hydrogène, de la fissuration par corrosion et de la résistance aux chocs » par « doit être prise en compte eu égard à la résistance à la rupture fragile, à la fragilisation par l'hydrogène, à la fissuration par corrosion sous tension et aux chocs ».
81	6.7.4.2.6	Replace "there is a risk of" by "any" and add at the end of the sentence "is possible".	Remplacer « quand il y a un risque de contact avec de l'oxygène ou avec un fluide enrichi en oxygène » par « où un contact avec de l'oxygène ou avec un fluide enrichi en oxygène est possible ».
82	6.7.4.5.1	In the first sentence, replace "the risk of being wrenched off" by "being wrenched off". In the second sentence, delete "risk of". In the third sentence, delete "the danger of".	Remplacer la première phrase par « L'équipement de service doit être disposé de manière à être protégé contre l'arrachement ou une avarie en cours de manutention ou de transport. ». Dans la deuxième phrase, remplacer « doivent permettre tel déplacement sans risque d'avarie » par « doit permettre un tel déplacement sans avarie ». Dans la troisième phrase, remplacer « contre les risques d'arrachement » par « contre l'arrachement ».
83	6.7.4.5.10	Replace "the risk of damage" by "damage".	Remplacer « tout risque d'endommagement » par « leur endommagement ».
84	6.7.5.3.1	In the third sentence, replace "from being wrenched off" by "against being wrenched off".	Dans la première phrase, remplacer « risquant de » par « qui pourrait ». Dans la deuxième phrase, remplacer « sans risque d'avarie » par « sans avarie ». Dans la troisième phrase, remplacer « contre les risques d'arrachement » par « contre l'arrachement ». Dans la quatrième phrase, remplacer « protéger l'ensemble contre les risques de cisaillement » par « protéger l'ensemble du cisaillement ».
85	6.7.5.3.3		Remplacer «risque d'être emprisonné » par « peut être piégé ».

Point	Référence	Propositions	
		Anglais	Français
86	6.7.5.3.4		Remplacer « tout risque d'endommagement » par « leur endommagement ».
87	6.8.3.2.1	Replace "against the risk of being wrenched off" by "against being wrenched off".	Remplacer « contre le risque d'arrachement ou d'avarie » par « contre l'arrachement ou une avarie ».
88	6.8.3.2.2		Remplacer « tout risque d'avarie » par « toute avarie ».
89	7.1.1.10	Replace "risks" by "hazards". (see also paragraph 7 (h) of the document)	Remplacer « risques » par « dangers ». (voir aussi le paragraphe 7 h) du document)
90	7.1.2.1	Replace "may result in undue hazards" by "lead to unacceptable consequences".	Remplacer « risques » par « conséquences ».
91	7.1.2.3, a)	Replace "hazards" by "any consequences".	Remplacer « rendre effectivement minime tout risque » par « réduire au minimum toute conséquence ».
92	7.1.5.2	Replace "create an explosion hazard" by "cause an explosion".	Remplacer « tels qu'il en résulte un risque d'explosion » par « tels qu'ils causent une explosion ».
93	7.1.5.3.3		Remplacer « risque de » par « pourrait » et « peut » par « pourrait ». (voir aussi le paragraphe 7 i) du document)
94	7.1.5.4.5, c)		Remplacer « pour éviter le risque d'inflammation » par « pour éviter l'inflammation ».
95	7.1.5.4.5, e), iii)		Remplacer « pour éviter le risque d'inflammation » par « pour éviter l'inflammation ».
96	7.2.4.2		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)
97	7.2.4.3		Opt. 1 : Remplacer « haut risque » par « potentiel de conséquences graves ». Opt. 2 : Remplacer « haut risque » par « conséquences graves ». (voir aussi le paragraphe 7 a) du document)